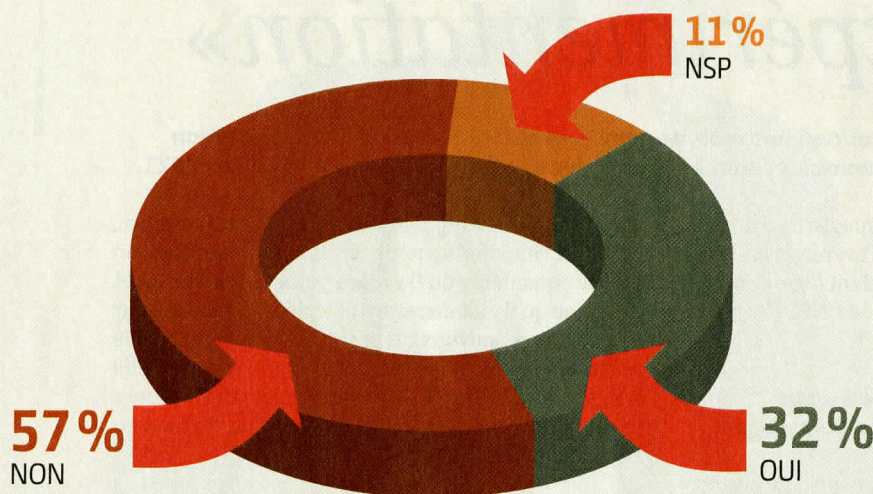


Fonction publique

Le dialogue social dans votre collectivité est-il bon ?

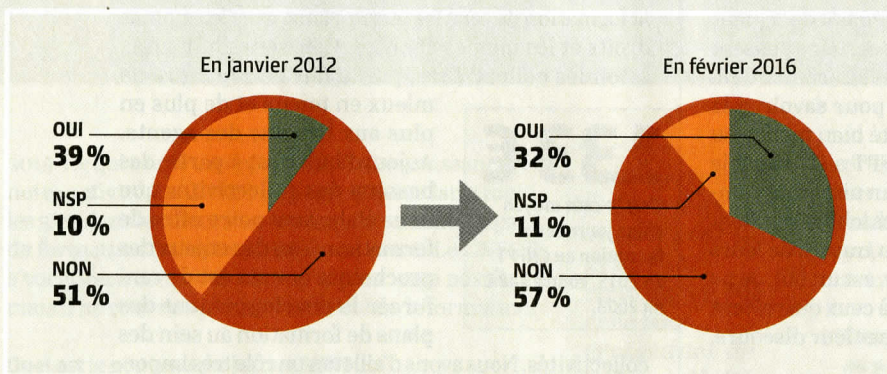


LEÇON N°1 UN TROP-PLEIN DE RÉFORMES

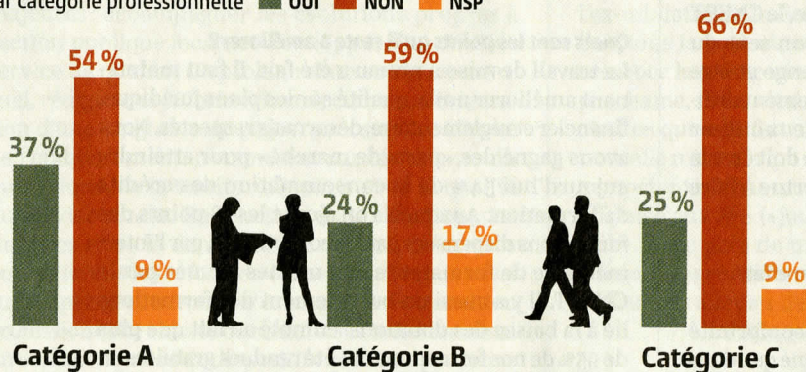
Marylise Lebranchu, ex-ministre de la Fonction publique, n'a eu de cesse, dès son arrivée au gouvernement en 2012, d'ériger le dialogue social comme préalable à toute réforme... A cette date-là, 39% des agents interrogés considéraient comme « bon » le dialogue social au sein de leur collectivité. Quatre ans plus tard, le train des réformes (lois « Maptam » et « Notre ») étant passé, ce taux chute à 32%. La loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social visait à élargir le champ de la négociation, notamment à tous les domaines de la vie de l'agent (et plus seulement les rémunérations et le pouvoir d'achat), ainsi qu'à préciser les critères déterminant les conditions de la validité politique d'un accord. Aujourd'hui, nombre de syndicats réclament une réforme de cette loi qui, contrairement à ce qui prévaut dans le secteur privé, impose des accords majoritaires.

LEÇON N°2 AU PLUS PRÈS DES PRISES DE DÉCISION

Les agents de catégorie C sont les plus nombreux (66%) à considérer que le dialogue social n'est pas satisfaisant. Selon l'analyse de la FA-FPT, ces agents « subissent », en effet, bien souvent le dialogue social institué dans la collectivité sauf à être dans une démarche revendicative. « Ils sont maintenus dans une forme d'incertitude et d'ignorance, témoigne Bruno Collignon, président de la FA-FPT et de la formation spécialisée sur les questions interfonctions publiques au CSFPT. Ainsi, lors de la mise en place des métropoles, jusqu'au dernier moment, ils ne connaissaient pas leur sort. » Un écart de 12% se fait jour avec les « A ». Plus de la moitié des cadres, eux-mêmes acteurs et instigateurs du dialogue social, ont un regard plus favorable. Pas si étonnant puisque les « A » sont plus proches des organes de décision et donc des informations.



Par catégorie professionnelle ■ OUI ■ NON ■ NSP



INFOGRAPHIES: P. DISTEL / LA GAZETTE

Réalisé par « La Gazette » auprès d'un échantillon représentatif de 1 626 fonctionnaires territoriaux sur internet 1^{er} au 11 février 2016 (301 répondants).



Retrouvez le baromètre des territoriaux
www.lagazette.fr/435291